

COMPTE RENDU de la SEANCE du 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 2 avril 2025
- Nombre de Conseillers en exercice : 9

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLUSSEAU Denis, M. BLAY Mathieu, Mme CREMADES Laurence, M. GRELIER Danny, Mme GRELIER Nadia, Jean-Jacques TOUTOUS, M. Jacques TROUVAT ;

EXCUSE: M. COUTON Thierry

ABSENT:

Mme GRELIER Nadia a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 20 mars 2025, le conseil municipal valide le compte rendu.

1 – VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2025 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition au titre de l'année 2025 pour les taxes d'habitation, foncière bâti et non-bâti.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le taux d'imposition et donc de fixer le taux des taxes directes locales suivantes comme suit :

	2023	2024	2025
• TAXE D'HABITATION :	9.47 %	9.47 %	9.47 %
• TAXE FONCIERE (bâti) :	39.96 %	39.96%	39.96%
• TAXE FONCIERE (non bâti) :	55.60 %	55.60 %	55.60 %

Après délibération, le conseil municipal décide et vote à l'unanimité de reconduire les taux 2024.

2 – VOTE BUDGET COMMUNE 2025 :

Monsieur le maire propose de voter le budget communal pour 2025 comme suit :

- Le budget de fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à 501 980.02€, faisant ressortir des disponibilités d'un montant de 129 572.92€
- Le budget d'investissement équilibré en dépenses et en recettes à 507 235.85 € avec un déficit d'investissement de 77 651.87€ financé par l'excédent de fonctionnement.
Ce budget d'investissement intègre un emprunt de 60 000€ qui ne sera réalisé qu'en dernier recours selon la situation finale.

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité ce budget.

3 – DELIBERATION DES SUBVENTIONS 2025 VERSEES AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal après délibération décide et vote à l'unanimité d'attribuer les subventions de l'année 2025 comme suit :

- | | |
|---|--------|
| • ACCA | 500€ |
| M. Jacques TROUVAT ne prend pas part au vote. | |
| • FOYER RURAL | 1 000€ |
| Mme Laurence CREMADES ne prend pas part au vote | |
| • EHVS | 1 000€ |
| • LA JOIE DE VIVRE | 200€ |
| • LES MELODIES DU BONHEUR | 200€ |
| • AMICAL DES SAPEURS POMPIERS | 150€ |
| • APE VILLENEUVE LA COMTESSE | 400€ |
| • ADMR LOULAY | 150€ |
| • LA BANQUE ALIMENTAIRE | 50€ |
| • ECOLE RICHEMONT | 50€ |
| • MFR SAINT-DENIS DU PIN | 50€ |

4 – VOTE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT TERRAINS A BÂTIR » 2025 :

Monsieur le maire propose le vote du budget annexe comme suit :

- Le budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 66 152.00€
- Le budget d'investissement équilibré en dépenses et en recettes à 55 647.00€

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité ce budget.

5 – DELIBERATION SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Monsieur le maire rappelle qu'un plan de sauvegarde doit être approuvé par un arrêté municipal de moins de 5 ans. Le dernier arrêté concernant le plan de sauvegarde de la commune datant de mai 2019, le conseil se doit de reprendre un nouvel arrêté. Mais un certain nombre de modifications de ce plan devant être réalisé, le conseil municipal reporte la modification de l'arrêté et décide de se rapprocher de la société GROUPAMA-PREDICT pour la définition d'un nouveau plan.

6 – DELIBERATION SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES ET PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le maire informe le conseil qu'un certains nombres de devis n'étant pas réalisés la décision est reportée à un prochain conseil.

7 – QUESTIONS DIVERS :

Consommation électrique de la commune : le conseil constate une légère augmentation de la consommation électrique, essentiellement dû à l'éclairage du terrain de foot et de l'utilisation de la salle des fêtes.

Par contre au niveau de l'éclairage public, la consommation électrique est pratiquement divisée par deux : de 4 037 à 2 450€. La mise en place des luminaires à LED correspond bien à nos attentes.

Le conseil municipal décide suite à la proposition de Jean-Jacques TOUTOUS de créer un conservatoire de la mémoire des familles de Doeuil sur le Mignon. Ces archives seront rassemblées à côté des archives communales.

La séance est levée à 22h00